

## CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 2 AVRIL 2013 A 19 HEURES 30

---

Etaient présents : MM DUSAUTOIR, Maire, BERTELOOT, BEYAERT, COURBOT, FREDERIC, GUILBERT, Mmes HOUSSIN, LEFEBVRE, MM SEIGRE et VIEILLARD

Etaient absents : M. GRESSIER, excusé, qui a donné pouvoir à M. le Maire  
M. HUYGHE, excusé, qui a donné pouvoir à M. BERTELOOT  
M. GREBERT, Mmes MASCOT et MORICE

Secrétaire élu : M. FREDERIC

#### Compte rendu de la réunion précédente

Pas d'observations

#### 2013-09 – ATESAT – Renouvellement de la convention pour l'année 2013

La convention signée avec la D.D.T.M. du Pas-de-Calais au titre de la mission d'assistance technique fournie pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) est arrivée à échéance le 31 décembre 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, décide de ne pas renouveler cette convention pour 2013.

#### 2013-10 – Créances éteintes suite au règlement d'une liquidation judiciaire

Suite à la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre de l'ancien gérant d'un terrain de camping de la commune, les sommes restant dues doivent faire l'objet d'un effacement de la dette et pour la commune de HOULLE, cela s'élève à une somme de 686.54 € (solde taxe de séjour 2008 et totalité de celle de 2009).

La Trésorerie de SAINT-OMER demande qu'un mandat soit émis au compte 6542 pour régulariser la situation.

N'ayant pas d'autre alternative, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, autorise M. le Maire à émettre un mandat de 686.54 € pour solder le dossier.

#### 2013-11 – Demande de subvention exceptionnelle du « Chœur de la Houle » à l'occasion de la rencontre inter-chorales

Lecture est donnée du courrier de Mme VAN DER CRUYSSSEN, secrétaire du Club des Aînés, qui sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation le 16 avril 2013 d'une rencontre inter-chorales à HOULLE.

Accord est donné pour le versement d'une somme de 100 €.

#### 2013-12 – Demande de la paroisse Mère Teresa pour la prise en charge des factures de chauffage de l'Eglise

La Paroisse sollicite la prise en charge par la commune des factures de chauffage (bouteilles de gaz).

Il est rappelé que par délibération en date des 27 mars 2006 et 21 février 2011, la Municipalité a déjà donné son accord pour le règlement des consommations électriques de l'Eglise puis de l'abonnement.

A l'issue des débats, les membres du Conseil Municipal décide, à la majorité des voix, de réserver une suite favorable à cette demande.

#### 2013-13 – Ecole – Leçons de natation dispensées aux élèves / Prise en charge des heures pour encadrement par les maîtres nageurs sauveteurs

Chaque année, les élèves de l'école bénéficient, dans le cadre de l'enseignement obligatoire, de leçons de natation. La Municipalité prend en charge les entrées à la piscine.

Cependant, pour 2012/2013, les créneaux horaires dévolus à l'école Jules Ferry ont été modifiés et les enfants sont encadrés par des M.N.S. ; La Mairie de SAINT-OMER vient donc d'adresser en Mairie un titre de recettes d'un montant de 451.50 € pour le règlement des heures d'encadrement dues au titre des mois de septembre – octobre et décembre 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ces voix, autorise M. le Maire à régler le titre de recettes.

#### 2013 -14 – Frais de fournitures scolaires – Année 2010-2011 / Bilan financier – Montant de la participation à réclamer à la commune de MOULLE

Le montant des fournitures scolaires achetées pour le compte de l'Ecole Publique Jules Ferry de HOULLE au cours de l'année 2010-2011 s'est élevé à 6 547.53 € pour un effectif de 166 élèves inscrits soit un coût de 39.44 € /enfant ; 40 enfants domiciliés à MOULLE étaient scolarisés à HOULLE au cours de cette année.

Compte tenu de ce qui précède, la participation de la commune de MOULLE s'élève donc à 1 577.60 €.

#### 2013-15 – Contrat d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux

La Mairie souhaite souscrire un contrat d'entretien et de maintenance pour l'ensemble des bâtiments communaux (mairie – local technique / atelier – école – salle polyvalente – vestiaire et église) afin de s'assurer de la conformité des installations et du respect des règles du code du travail.

Au terme des consultations, M. VIEILLARD présente la proposition établie par la Société des Eaux de SAINT-OMER qui s'engage à effectuer le contrôle des installations et assurer la coordination des intervenants.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant avec effet du 1er juin 2013.

2013-16 – A.L.S.H. Intercommunal de HOULLE – MORINGHEM – MOULLE et SERQUES / Eté 2013 – Tarifs d'inscription

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, décide de reconduire les tarifs appliqués l'année dernière à savoir

➤ enfants de HOULLE – MORINGHEM – MOULLE et SERQUES

- \* 30 € par enfant et par semaine pour les familles dont le quotient familial est compris entre 0 et 442 €
- \* 34 € par enfant et par semaine pour les familles dont le Q.F. est compris entre 443 € et 617 €
- \* 38 € par enfant et par semaine pour les familles dont le Q.F. est supérieur à 617 €

➤ enfants de l'extérieur

- \* 44 € par enfant et par semaine pour les familles dont le quotient familial est compris entre 0 et 442 €
- \* 47 € par enfant et par semaine pour les familles dont le Q.F. est compris entre 443 € et 617 €
- \* 50 € par enfant et par semaine pour les familles dont le Q.F. est supérieur à 617 €.

Par ailleurs, le Conseil est informé que cette année, l'A.L.S.H. sera dirigé par Séverine BAYART de WATTEN ; Elle a assuré les fonctions d'animatrice en 2012 et connaît donc le fonctionnement de la structure. En outre, elle assume déjà les fonctions de Directrice à SERQUES pendant les petites vacances.

2013-17 – Occupation du domaine public communal / Stationnement d'une pizzeria ambulante – Redevance pour 2013

A l'unanimité de ses voix, accord est donné pour reconduire le tarif appliqué en 2012 et demander à M. LEROUX, de ROQUETOIRE, de s'acquitter d'une somme de 100 € au titre de la redevance annuelle d'occupation du domaine public communal.

2013-18 – Budget Primitif 2013 – Subventions

La liste du montant des subventions que la Commission des Finances, à l'issue de ses réunions préparatoires, souhaite accorder aux différentes associations est examinée.

Diverses précisions sont apportées :

- pour la bibliothèque de MOULLE : seul, Monsieur COURBOT se prononce contre l'octroi de la subvention ;
- pour l'A.S.S.A.D : aucune demande précisant le montant de la subvention n'a été reçue en Mairie à ce jour – Dossier à revoir à réception d'un courrier ;
- pour « l'Association des Anciens Combattants de HOULLE » : la subvention annuelle de 240 € ne sera pas versée directement à l'association car, lors de la séance du 18 février dernier, il a été décidé de prendre en charge l'achat du nouveau drapeau et sera donc intégrée dans la somme réglée par la commune à ce titre ;
- pour l'E.S.S.O.R. : la demande de subvention adressée en Mairie par le Club s'élève cette année à 2 744 € (2 542 € en 2012).

A ce sujet, plusieurs remarques sont faites :

↳ la commune apporte déjà une contribution importante à cette association en réglant les frais de fonctionnement des vestiaires, en mettant à sa disposition le personnel communal pour l'entretien des terrains, en remboursant les emprunts contractés lors de la construction du nouveau bâtiment ;

↳ l'E.S.S.O.R. n'apporte pas son concours lors de manifestations communales telles le Téléthon ;

↳ dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la nécessité de mettre en place des activités périscolaires, voir pour mettre à contribution le club – Proposition à relayer par les membres du Conseil nommés dans la commission « élus »

A l'issue des discussions, la subvention demandée par le Club est votée à la majorité (Mme HOUSSIN : abstention – M. GUILBERT : pour le versement de la même somme qu'en 2012 – Mme LEFEBVRE pour l'attribution de la moitié de la somme demandée).

Pour toutes les autres associations, le montant des subventions proposées par la Commission des Finances est adopté à l'unanimité.

2013-19 – Budget Primitif 2013 – Tarifs de location de la salle polyvalente

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix :

- de reconduire les tarifs appliqués en 2012 à savoir

1 – HOULLOIS

↳ 240 € pour un repas avec utilisation de la cuisine/ 160 € pour un vin d'honneur, lunch ou buffet froid

2 – EXTERIEURS

↳ 410 € pour un repas avec utilisation de la cuisine/ 260 € pour un vin d'honneur, lunch ou buffet froid

3 – Supplément « ordures ménagères » : si les locataires ne reprennent pas leurs déchets, ils devront s'acquitter d'une somme supplémentaire de 50 €

4 – Caution : 100 €

5 – Forfait pour une 2<sup>ème</sup> journée de location : 60 €.

- de fixer à 20 € la participation qui sera demandée au profit du C.C.A.S. pour le prêt de la table et de chaises ; Une caution de 50 € sera également exigée.

2013-20 – Budget Primitif 2013 – Tarifs de location du chapiteau

Sur proposition de la Commission des Finances, reconduction à l'unanimité des voix des tarifs appliqués en 2012 à savoir :

1 – HOULLOIS : 120 €

2 – EXTERIEURS (dans un rayon maximum de 10 km) : 150 €

3 – Caution : 300 €

2013-21 – Budget Primitif 2013 – Participation aux frais de fournitures scolaires des enfants de HOULLE scolarisés à l'Ecole Notre-Dame de MOULLE / Année 2012-2013

A l'unanimité des voix, il est décidé de fixer à 15 € par enfant la participation de la commune pour ladite année scolaire.

### 2013-22 – Budget Primitif 2013 – Taxes directes locales / Taux d'imposition pour l'année 2013

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide à l'unanimité de ses voix de ne pas appliquer d'augmentation des taux et de reconduire ceux votés en 2012 à savoir

↳ taux de taxe d'habitation	: 12.65 %
↳ taux de taxe sur le foncier bâti	: 14.21 %
↳ taux de taxe sur le foncier non bâti	: 44.99 %

### 2013-23 – Budget Primitif 2013 – Reprise anticipée des résultats

Avant de procéder à l'adoption du B.P. et en l'absence du vote du compte administratif 2012, M. le Maire propose la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 à savoir :

• Résultat de l'exercice 2012 (fonctionnement)	: 74 314.58 €
• Résultat antérieur (2011) reporté	: <u>233 580.54 €</u> 307 895.12 €
• Solde exécution 2012 de la section investissement	: - 257 595.18 €
• Restes à réaliser 2012	
↳ Dépenses	: - 51 943.00 €
↳ Recettes	: + 137 211.00 €
	<u>85 268.00 €</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, émet un avis favorable pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent au budget primitif 2013 et décide l'inscription au compte 1068 (recette d'investissement) de la somme de 257 595.18 € et au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 50 299.94 €.

### 2013-24 – Budget Primitif 2013 – Vote du budget

Vu les décisions adoptées précédemment et sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, adopte le budget primitif 2013 :

- section d'investissement  
↳ équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 571 337 €,
- section de fonctionnement :  
↳ équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 562 258 €.

### Questions diverses

#### a) Assurance du personnel communal affilié à l'IRCANTEC

AXA demande l'envoi d'un courrier précisant que la commune souhaite proroger le contrat pour 3 ans avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013 aux mêmes conditions à savoir un taux de cotisation à 1.65 %.

Accord à l'unanimité des voix ; L'avenant au contrat sera soumis à délibération lors de la prochaine séance.

#### b) Voirie rue de la Basse Boulogne

Les riverains se plaignent de la vitesse excessive et des nuisances engendrées par les engins agricoles qui abiment les accotements. Ils souhaiteraient obtenir une interdiction de circulation aux véhicules de + de 3.5 tonnes.

Les membres du Conseil constatent qu'effectivement cette voie n'est pas adaptée pour des engins agricoles qui sont de plus en plus gros ; Voir pour la pose d'un panneau à chaque extrémité.

Selon Madame LEFEBVRE, celui-ci est déjà installé – A vérifier. Cette question sera réexaminée lors d'une prochaine séance.

#### c) Travaux

➤ Renouvellement de la canalisation d'eau potable au Hameau des Marnières et réseau incendie : la C.A.S.O. a décidé de procéder au remplacement des anciennes canalisations en fonte et par la même occasion d'augmenter le diamètre pour le porter de 80 à 100 mm

De ce fait, le réseau de défense incendie aux Marnières pour lequel la commune avait obtenu une dérogation n'est plus aux normes et, à l'issue de la réunion avec les représentants de la C.A.S.O., la Lyonnaise des Eaux et de la commune de MOULLE, la bouche incendie qui se trouvait au n° 10 doit être remplacée par 2 poteaux :

- le premier Hameau des Marnières au niveau du n° 14 (sur le terrain de M. DUPONT avec lequel la Municipalité devra signer une convention de servitude) pour couvrir les maisons des Marnières de HOULLE et de MOULLE,
- le second route d'Eperlecques en limite avec la commune de MOULLE afin de couvrir les nouvelles habitations construites sur la R.D. ainsi que celles de la rue du Forage.

La C.A.S.O. a transmis une estimation des coûts relatifs à la réalisation de ces travaux : 4 760 € H.T. pour la commune de HOULLE et 7 240 € H.T. pour MOULLE.

M. COURBOT demande à prendre la parole pour exposer son opposition à ces travaux ; En effet, pour lui, la commune de HOULLE ne devrait avoir à assumer aucune dépense pour la modification du réseau incendie car elle était couverte par une dérogation alors que le réseau incendie de MOULLE n'était pas en conformité et que la Municipalité aurait dû investir dans une citerne. En obligeant HOULLE à investir dans 2 nouveaux poteaux, MOULLE n'aura plus cette contrainte et qui plus est va voir ses habitations protégées par des travaux financés en partie par HOULLE.

Il estime que la commune de HOULLE ne devrait avoir à payer qu'au prorata des maisons qui n'étaient pas couvertes par la dérogation et qu'en plus, il n'était pas nécessaire de changer le diamètre des canalisations, les habitants ne se plaignant plus de problèmes de qualité de l'eau depuis la mise en service du réseau public d'assainissement.

M. le Maire et M.VIEILLARD précisent que le S.D.I.S. a informé la Municipalité qu'à compter du moment où le diamètre des canalisations permettait l'installation de poteaux incendie, la dérogation tombait en désuétude et que, par ailleurs, la compétence « eau » était du ressort de la C.A.S.O. et que la commune ne pouvait aucunement s'opposer à l'augmentation du diamètre des canalisations.

M.COURBOT précise qu'il n'est pas contre le principe de la mise aux normes du réseau de défense incendie mais uniquement sur les modalités de financement imposées à la commune.

Mme LEFEBVRE signale que la sécurité incendie des habitants n'est pas à négliger, ayant elle-même confrontée à l'incendie de son habitation quelques années auparavant.

A l'issue des débats, accord est donné à la majorité pour le financement des travaux de renforcement des canalisations d'eau potable et de défense incendie comme indiqué ci-dessus.

➤ Travaux de réaménagement de la rue de la Basse Boulogne

La société V2R a adressé en Mairie un avenant d'un montant de 2 3 70 € H.T. pour la pose d'un caniveau afin d'endiguer l'eau qui dévalait de l'habitation sise au n° 21 et traversait la rue.

Estimant que ces travaux supplémentaires découlent de la mauvaise réalisation des travaux par l'entreprise, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, refuse de prendre cette dépense en charge.

d) Extension du cimetière

Le groupe de travail créé à cet effet se réunira pour prendre une décision quant à la pose de la clôture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.